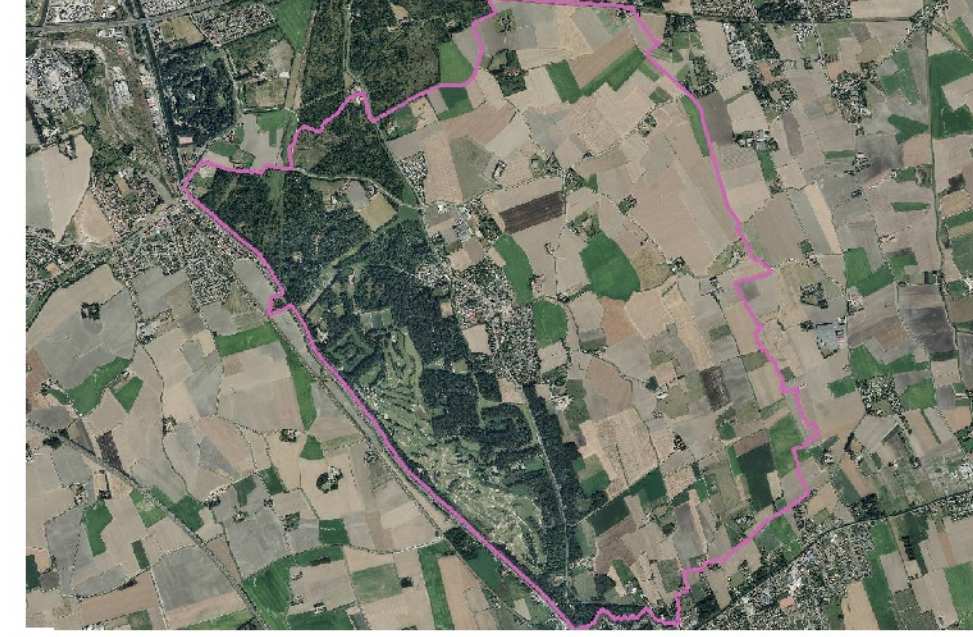


**Commune de  
COUDEKERQUE  
59154**



**Carte Environnementale**



Pour information

**PLAN**

Porter à Connaissance  
pour la  
procédure  
de  
planification Urbaine

**Direction Départementale  
des Territoires**

et de la Mer du Nord

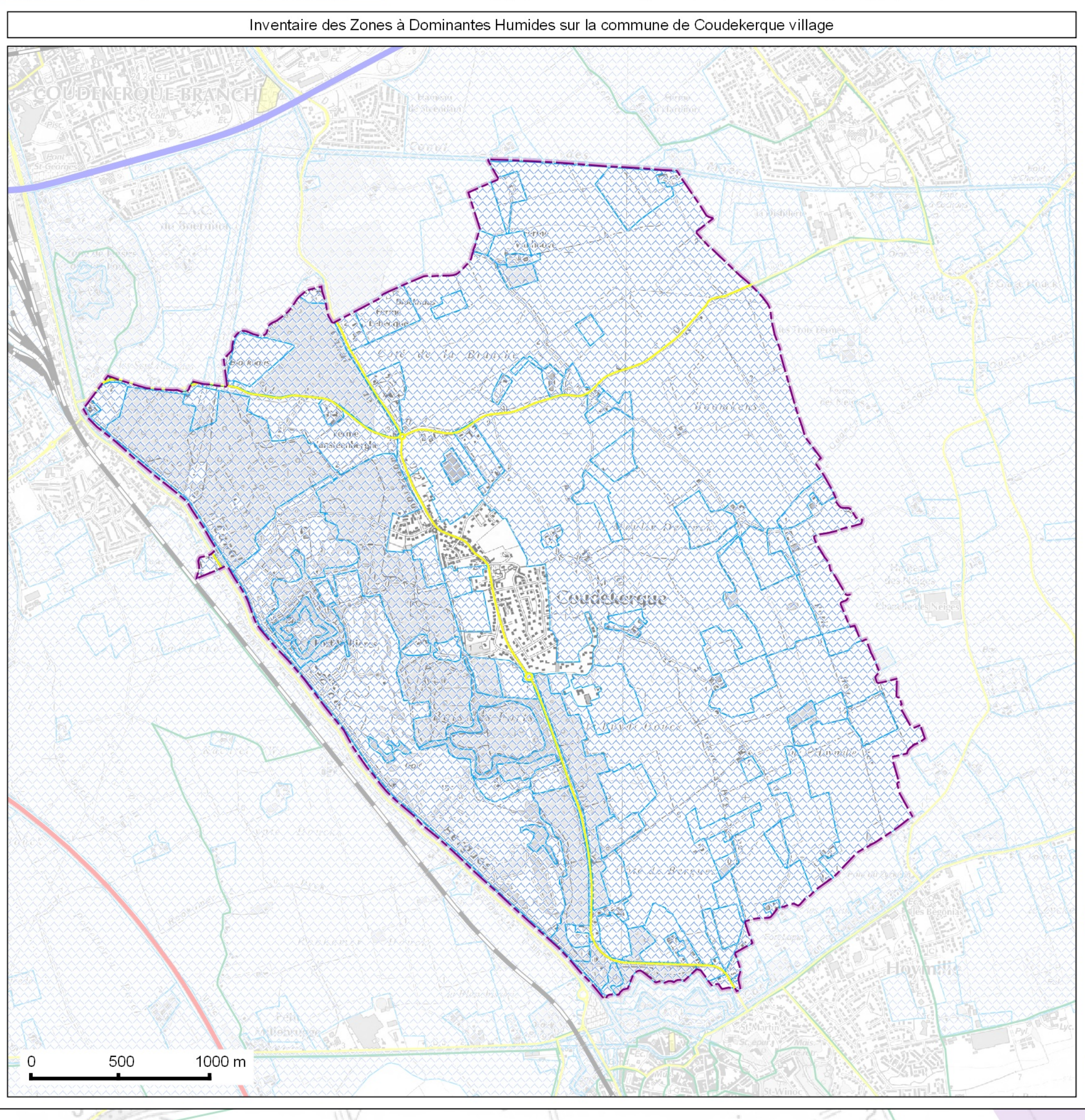

**D.D.T.M 59**

Date de mise à jour : 28/09/2014

Source : Géoportail, SNT, Ddpt  
(c) Cadastre / PFI - Ddpt  
Email : ddtm59@ddt.mn.fr

**LEGENDE**

- Contour de commune
- Infrastructure**
  - Route Départementale
  - Voie Ferrée
  - Voie Bruyante - Secteur de Bruit
- Patrimoine Paysager**
  - Protection Paysagère (Site classé, inscrit, ...) Source : Dreal
- Patrimoine Naturel**
  - ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
  - ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
  - Inventaire des Zones à Dominantes Humides (Voir Annexe) Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie
  - Inventaire Espace Boisé 2005 Source : Ddtm59 - Sigale Conseil Régional



**Annexes**

- Zones à dominantes humides du SDAGE**  
Les documents d'urbanisme (SCAU, PLU et cartes communales) et les documents administratifs dans le domaine de l'eau prévoient les zones humides en s'appuyant notamment sur les cartes des zones à dominante humide arrêtées au SDAGE (carte NP 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans les SAGE.  
La répartition des zones à dominante humide du SDAGE (1) 591000 est donc fixée à titre indicatif et dans la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (1) ainsi que les prescriptions de protection.  
(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.
- Znieff**  
Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique Les objectifs sont la connaissance permanente, ainsi qu'une gestion possible des espèces vulnères, menacées et rares, dont l'intérêt repose sur sa fragilité et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.  
- Type 1 : secteurs de paysage ou géotopes remarquables, caractérisés par la présence d'espèces, d'habitats, d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.  
- Type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
- Voies Bruyantes - Secteur de bruit**  
Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.  
Quelles sont les infrastructures concernées ?  
- les routes et axes routiers plus de 5000 véhicules par jour,  
- les routes et chemins de fer bitumés de plus de 50 trains par jour,  
- les voies de chemin de fer bitumés de plus de 100 trains par jour,  
- les voies de transport en commun en site propre de plus de 100 autobus ou trolleybus par jour,  
- les infrastructures en projet sont également concernées (dans l'attente de l'acte d'autorisation d'ouverture publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou l'institution d'un projet d'intérêt général).



0 250 500 m